

**Journée
internationale
des femmes
8 mars 2015**

La Passerelle

Éditorial



Johanne Pomerleau,
Présidente

SOLIDAIRES CONTRE L'AUSTÉRITÉ!

Comme chaque 8 mars, nous soulignerons cette année la journée internationale des femmes. C'est sous le Thème « *femmes en marche pour l'égalité, solidaires contre l'austérité* » que se dérouleront les activités. Par contre, cette année, comment arriverons-nous à nous réjouir? Comment souligner cette journée de façon festive alors que le gouvernement Couillard, avec toutes ses compressions, est en train de démanteler nos services publics, morceau par morceau? Il faut se rappeler que ce sont majoritairement les femmes qui offrent ces services et donc qui risquent de faire les frais de ces coupes. L'austérité touchera tout le monde, mais bien entendu, pas de la même façon! Les femmes, plus souvent à statut précaire, plus souvent dans une situation de monoparentalité, risquent fort de subir beaucoup plus durement les mesures d'austérité.

À la FPPE, 75% de nos membres sont des femmes et, chez les moins de 35 ans, on se retrouve à près de 85%! Nous ne pouvons donc pas être insensibles à ces effets discriminatoires de ces coupes qui se succèdent et qui détruisent petit à petit notre filet social.

En plus de ces différentes compressions qui nous touchent toutes et tous, nous sommes en négociation! Nous avons toutes et tous pris connaissance des offres patronales, que ce soit au niveau du salarial (0%,0%,1%,1%,1%) que des demandes inacceptables de récupération sur notre régime de retraite, le RREGOP. Nous avons également vu les demandes patronales au plan sectoriel : augmentation de la précarité, du droit de gérance, diminution des avantages au niveau des assurances et de la sécurité d'emplois, sans oublier qu'il n'a, dans son dépôt, répondu à aucune de nos demandes pourtant légitimes pour améliorer les conditions de travail des professionnelles et professionnels.

Lorsqu'on regarde ce tableau peu réjouissant, non seulement nous avons le

droit d'être indigné, mais il faut s'indigner! Il ne faut surtout pas baisser les bras! Depuis quelques semaines, les manifestations se succèdent à un rythme incroyable. Toutes les organisations syndicales, communautaires, féministes, étudiantes, et j'en passe, travaillent ensemble, en alliance large, pour faire reculer ce gouvernement qui avance comme un bulldozer avec, comme seul objectif, l'équilibre budgétaire. Il veut cet équilibre à tout prix, non pas pour, dans un deuxième temps, réinvestir dans les services publics : non, son objectif est uniquement de réduire la taille de l'état et de réduire les impôts....pour se faire réélire!

Et bien, nous ne le laisserons pas faire! Pour les hommes et les femmes qui travaillent dans les services publics, pour les adultes de demain, pour les familles, pour les plus démunis de notre société, pour des conditions de travail décentes, nous nous battons!

Monsieur Couillard et son gouvernement nous trouveront sur leur route!

Bon 8 mars à toutes les professionnelles!



Fédération des professionnelles
et professionnels de l'éducation
du Québec (CSQ)

9405, rue Sherbrooke Est-Montréal H1L 6P3
Tél. 514-356-0505 - Courriel: infos@fppe.qc.ca
Site web: www.fppe.qc.ca

Mars 2015
Volume 26
Numéro 3



Sophie Massé,
Vice-présidente

Négociations...des demandes patronales qui touchent davantage les professionnelles

L'ensemble des demandes patronales, autant à la table de négociation sectorielle qu'à la table de négociation intersectorielle (salaire, retraite), constitue une attaque importante aux conditions de travail du personnel du secteur public et parapublic et plus particulièrement pour les travailleuses. À la FPPE, la grande majorité des membres sont des femmes (75%) et ce pourcentage est encore plus important lorsqu'il est question de personnel précaire.

Dans le contexte de renouvellement de la convention collective, la partie patronale va même jusqu'à chercher à limiter l'accès à des postes réguliers et à diminuer les droits des personnes à statut précaire avec certaines de ces demandes. En voici quelques-unes :

- ☞ *Allonger la période d'engagement comme surnuméraire pour les surcroûts de travail (actuellement de 6 mois);*
- ☞ *Retirer l'obligation de créer des postes réguliers lorsque des projets sont reconduits pour une 4e année;*
- ☞ *« Alléger le processus » permettant la révision à la baisse des heures de travail pour le personnel professionnel régulier;*
- ☞ *Limiter l'accès aux congés pour force majeure, ainsi que le nombre de journées chômées payées;*
- ☞ *Revoir à la baisse les avantages sociaux des surnuméraires et remplaçants engagés plus de 6 mois (assurances).*

Ces quelques demandes patronales illustrent bien la volonté gouvernementale de précariser davantage les jeunes professionnelles, sous prétexte de se donner une marge de manœuvre plus importante pour l'organisation des services professionnels. Bref, les conditions de travail risquent de se détériorer pour des professionnelles de plus en plus difficiles à recruter.

À ces enjeux sectoriels s'ajoutent des demandes intersectorielles patronales qui pourraient engendrer d'importantes baisses de revenus, aujourd'hui et à l'heure de la retraite. Rappelons que le salaire annuel moyen des personnes qui sortent de l'université varie encore selon le sexe : 48 400 \$ pour les femmes et 67 400\$ pour les hommes, soit un écart de 19 000\$.¹

Paradoxalement, depuis quelques années, on exige pourtant

des nouvelles recrues professionnelles une scolarité plus grande, davantage de formation continue et l'obligation d'être membre d'un ordre professionnel pour intervenir auprès d'une clientèle dont les besoins vont croissant.

Pour la FPPE, il faut trouver des solutions pour favoriser l'attraction et la rétention du personnel professionnel. C'est pourquoi nous revendiquons entre autres, des aménagements d'horaire pouvant favoriser la conciliation famille-travail, un accès à la permanence pour les professionnelles et professionnels à temps partiel ainsi que des congés pour responsabilités familiales.

Dans la Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes, le gouvernement québécois s'était engagé à s'assurer que les décisions gouvernementales (lois, programmes, projets) ne soient pas discriminatoires envers les femmes et contribuent plutôt à éliminer les inégalités. Pourtant, que ce soit par les mesures d'austérité ou ses « demandes patronales », le gouvernement fait tout le contraire. Et ce sont les femmes qui en paient le prix.

Pourquoi le gouvernement est-il si peu respectueux de ses travailleuses ? Est-ce encore parce que ce sont majoritairement des femmes qui travaillent dans les secteurs de la santé, des services sociaux et de l'éducation et qu'encore aujourd'hui on considère ces carrières, typiquement « féminines », comme ayant une moins grande valeur ?

Visitez:

<http://www.lapasserellefppe.com/>

<http://batirlecole.com/>

<http://www.pourchangerlemonde.com/>



¹Statistiques Canada; cité dans Fédération des Femmes du Québec, « Mesures d'austérité : sur le dos des femmes et des plus démunies ? », 6 février 2015. Consultation en ligne : <http://www.ffq.qc.ca/2015/02/mesures-dausterite-sur-le-dos-des-femmes/>

Compte-rendu du comité national EHDA



[Johanne Pomerleau](#), présidente, FPPE-CSQ

Lors de la dernière ronde de négociation en 2010, nous avons négocié la création d'un comité national EHDA où les trois fédérations du milieu scolaire affiliées à la CSQ, soit la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE), la Fédération du personnel de soutien scolaire (FPSS) et la Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation (FPPE) siégeaient. Du côté patronal, il y avait des représentantes et des représentants du MELS et de la Fédération des commissions scolaires (FCSQ). Ce comité devait également être mis sur pied du côté anglophone, malheureusement le résultat de la négociation n'a pas été concluant.

L'an dernier, nous avons convenu avec les représentantes et représentants de la partie patronale de produire un rapport conjoint afin de mettre par écrit les sujets dont nous avons discuté tout au long des quatre dernières années à raison de 4 rencontres par année. Nous souhaitons également faire ressortir des recommandations conjointes, tel que prévu dans le libellé du texte que nous retrouvons à nos conventions collectives. Ce rapport a donc été produit et présenté au Conseil fédéral en janvier dernier. Dans celui-ci, nous pouvons lire des recommandations sur deux sujets et nous trouvons pertinent de vous faire connaître ces points sur lesquels nous avons pu arriver à une recommandation conjointe puisqu'ils concernent plusieurs d'entre vous.

Première recommandation commune:

LES PLANS D'INTERVENTION COMME OUTIL DE CONCERTATION

1. Il est essentiel de rappeler l'importance de la démarche, de la concertation et de la révision régulière des plans d'intervention par de l'accompagnement, de la formation et de la diffusion de pratiques en matière d'élaboration et de mise en place du plan d'intervention.
2. Il est de la responsabilité de la direction d'établissement ou de l'une de ses adjointes ou l'un de ses adjoints de s'assurer de la réalisation et de la révision périodique du plan d'intervention, étant entendu qu'une représentante ou un représentant de la direction fait partie de l'équipe du plan.

Deuxième recommandation commune :

LE PARTAGE DE L'INFORMATION ET LE RESPECT DE LA CONFIDENTIALITÉ EN LIEN AVEC LES OBLIGATIONS IMPOSÉES PAR LES ORDRES PROFESSIONNELS

1. La commission scolaire doit établir un processus clair (politique, encadrement de gestion, etc.) afin de prévoir des mesures permettant d'assurer l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.
2. Toutefois, il peut être important pour le personnel scolaire de communiquer un renseignement personnel concernant un élève à une autre personne, notamment:
 - a. lorsqu'il est certain que cette communication permettra d'aider au développement de l'élève;
 - b. lorsque l'ignorance de ce renseignement par l'autre personne peut causer un préjudice à l'élève.
3. Ainsi, le critère de pertinence doit demeurer au cœur de la transmission de l'information. Ce processus doit prévoir obligatoirement le consentement libre et éclairé des parents ou de l'élève de 14 ans et plus.
4. La commission scolaire doit prévoir une diffusion régulière du processus définissant le partage de l'information et le respect de la confidentialité auprès de l'ensemble de son personnel.
5. La direction d'établissement doit présenter et expliquer régulièrement à l'équipe-école le processus adopté par la commission scolaire et s'assurer que le personnel qui arrive en cours d'année obtienne les informations.

Si vous avez des problèmes particuliers avec un ou l'autre de ces sujets, nous vous invitons à en faire part à votre syndicat qui pourra faire les représentations nécessaires au comité de relation de travail (CRT).

Bien que nous n'ayons pu arriver à des propositions communes que sur deux sujets, nous faisons l'évaluation que ce comité a été profitable pour la FPPE comme pour les deux autres fédérations. Ce comité s'est avéré un lieu privilégié d'échange et de discussion. Nous espérons pouvoir le maintenir dans nos conventions bien que la partie patronale propose plutôt, dans son dépôt, d'éliminer cette annexe alléguant qu'elle n'a plus sa raison d'être.

FEMMES EN MARCHÉ POUR L'ÉGALITÉ

Pour voir la vidéo



Slam d'Hélène Sylvain, Conseillère pédagogique de la commission scolaire de la Rivière du Nord

*Du pays de la Laurentie
Nous voici en Austérie
En austère austérité
En pleine crise d'hystérie
Où couper est projet de société.*

*Pourtant l'argent abonde
Mais pas pour tout le monde.
Soumis aux agences de crédits
Sans chance d'un cri,
Je vous le dis :
Tout ça est immonde.*

*Sans mandat, faisant fi de la démocratie
De fiers chefs Austériens
Imposent leurs discours orduriens.
Constat : nous souffrons de médiocratie.*

*C'est la religion du grand capital,
D'une hégémonie qu'il faut qu'on avale.
Ils se veulent les apôtres de la Sainte-Économie
Alors qu'ils se vautrent dans l'opulence avec
leurs amis.*

*Sous le couvert d'un discours libéral
De façon experte et manichéiste,
Ils réclament notre bien, contre le mal.
Tiens! Une nouvelle religion monothéiste
Où les femmes encore
Sont mises à mal,
Où l'oppression encore
Subsiste
Plus bien que mal.*

*Ne me dites pas
Qu'il faut réduire les dépenses
Alors que dansent
Transnationales et banques,
Crédits d'impôts
Et paradis fiscaux.*

*Ne me dites pas
Qu'il y a une crise.
Qui cumule les profits?
Parlez-en aux grandes entreprises
Alors que les ménages basculent sous le crédit
Et que les femmes, en nage, cumulent les défis.*

*Ne me dites pas
Qu'il faille se serrer la ceinture
Sous prétexte d'embonpoint étatique.
Ce n'est pas ma signature
Ce sont leurs points médiatiques.
Écoutez-les dire :*

*« Il faut couper dans le gras »
...Jusqu'à l'os...térité,
Jusqu'à en « sucer la sustantifique moëlle ».*

*Ne me dites pas
Que chacun doit faire sa juste part
Quand c'est de chacune justement que tout part
Car en chacune injustement tous les torts!*

*Services publics et programmes sociaux,
Santé publique et psychodrames d'hôpitaux,
C'est l'histoire de femmes
Où austérité
Devient drame.
Doublement pénalisées,
C'est pour nous, Mesdames!*

*Mais où est l'analyse différenciée
Selon les sexes?
Quand on veut faire avancer ses propres idées,
C'est vrai que c'est plus facile de la mettre à
l'index.*

*Ne me dites pas
Qu'en éducation
Nous sommes une trop grande dépense
Et que c'est la fin de la récréation.
C'est sûr, quand on y pense,
Nier notre contribution,
C'est encourager l'ignorance
Et nous obliger à leur omnipotence.*

*Ne me dites pas
Que tout le monde doit mettre l'épaule à la roue
Alors qu'à répétition,
On nous rabroue :
Réductions, abolitions, restrictions,
Ostracisation!
Des services de garde
Qu'on remet en question
Jusqu'aux sévices qu'ils gardent
En toute domination.*

*Ne me dites pas
Que tout est perdu.
Selon cette médecine de cheval
Des accroissements sont quand même prévus.
Réjouissons-nous! C'est la totale!
Accroissement des inégalités de revenus
Accroissement des inégalités politiques et sociales
Accroissement des inégalités des chances
Il y en a pour chacun d'entre nous.
Par chance!
Nous sommes de catégorie Femmes!*

*C'est comme si l'égalité n'avait plus de valeurs
Quand il est question de rigueur.
Ce n'est pas l'utopie qui est dangereuse.
C'est le dogmatisme utilisé
Par un égoïsme financier
Pour maintenir une domination belliqueuse.*

*Il est plus que temps de sortir de ce désarroi social
Qui place l'austérité comme un horizon normal.
Brandissons le bâton de la parole.
Défaisons nos boutons de camisole...
De force.
Causons dans leurs pensées
Une entorse féroce.
Réclamons l'égalité
En toute liberté, paix, justice et solidarité.*

*Mettons fin à l'invisibilité
De la classe des dépossédées
Dont nous sommes toutes.
Résistons activement à leurs mesures nécessaires.
Travaillons massivement à la fondation, coûte que
coûte,
D'un futur égalitaire
Et au diable leur culture autoritaire!*



SOLIDAIRES

CONTRE

L'AUSTÉRITÉ !

FEMMES EN MARCHÉ POUR L'ÉGALITÉ



SOLIDAIRES CONTRE L'AUSTÉRITÉ!

Le Collectif 8 mars : 514 382 3823

Chaque fois que l'égalité entre les femmes et les hommes est menacée, c'est la force du nombre et la solidarité qui permettent aux femmes de faire des gains et de maintenir leurs acquis.

Les ciseaux représentent les coupes du gouvernement du Québec, tant dans les services publics que dans les programmes sociaux. Or, les femmes sont majoritairement les travailleuses et les usagères de ces services et programmes.

C'est pourquoi les mesures d'austérité les touchent directement à plus d'un titre.

Par le "bâton de parole" les femmes s'opposent à l'action gouvernementale qui saccage tous les gains obtenus par leurs luttes.

Ce bâton de parole est renforcé par les valeurs de la Marche mondiale des femmes (MMF) : égalité, solidarité, liberté, justice et paix. En cette année d'action de la MMF, les femmes sont en marche, s'imposent et résistent !

[Dépliant](#)

La MMF se mettra en action au Québec et à l'international du 8 mars jusqu'au rassemblement final du 17 octobre 2015 à Trois-Rivières.

Pour plus d'information, visitez:

<http://www.mmfc.org/>

<http://www.marchemondiale.org/actions/2015/international/fr/>

<https://www.facebook.com/pages/Marche-mondiale-des-femmes-au-Qu%C3%A9bec-2015/290686237788483>



Tant que toutes les femmes ne seront pas libres, nous serons en marche

Chapeau, les filles!

C'est avec consternation et déception que nous apprenons, au moment même où se déroule la Semaine de la persévérance scolaire, l'intention du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de l'Enseignement supérieur d'abolir l'édition régionale du concours Chapeau, les filles !, destiné à promouvoir la formation professionnelle et technique et les métiers non traditionnels auprès des femmes.

Pour lire la lettre signée par la présidente de la CSQ, Louise Chabot adressée au ministre à cet égard, [cliquez ici](#)

DÉCISIONS RÉCENTES

Maternité, discrimination et assurance salaire: une victoire pour la FPPE!



Josianne Lavoie, avocate
Conseillère syndicale

Au cours de l'année scolaire 2012-2013, un Syndicat membre de la FPPE a contesté par grief la décision de la Commission scolaire qui refusait à une professionnelle, alors en congé parental sans traitement, de mettre fin avant terme à ce congé.

Conformément à la convention collective, la professionnelle entendait mettre fin à son congé sans traitement avant la date initialement prévue. L'employeur a refusé parce que la salariée était alors inapte au travail puisqu'elle venait de recevoir un diagnostic de leucémie. La professionnelle souhaitait alors cesser son congé parental afin de bénéficier de prestation d'assurance-salaire. La commission scolaire lui a plutôt proposé d'écouler des vacances annuelles en guise d'accommodement.

Le Syndicat, représenté par Brigitte Venne, avocate à la FPPE, invoquait essentiellement deux arguments au soutien de son grief. Tout d'abord, le Syndicat plaidait que la convention collective conférait un droit strict à la professionnelle et que l'employeur n'avait aucune discrétion pour refuser de mettre fin au congé parental sans traitement. La seule condition requise par la convention collective est la transmission par la professionnelle d'un préavis de 21 ou de 30 jours, selon le cas. Dans le cas en l'espèce, cette condition avait été remplie. De plus, le Syndicat plaidait que la professionnelle avait été victime de discrimination sur la base d'un motif prohibé par la *Charte des droits et libertés de la personne*¹, puisque la cause de l'invalidité devait être assimilée à un handicap.

Dans sa décision², l'arbitre a donné raison au Syndicat dans son interprétation du texte de la convention collective. La professionnelle devenue invalide au cours du congé parental sans traitement pouvait y mettre fin, reprendre son poste et bénéficier des avantages inhérents à son poste, dont l'assurance salaire.

La capacité de la professionnelle à exercer ses tâches n'a aucun impact sur son droit de mettre fin au congé parental. La convention collective confère un droit strict à la professionnelle et l'employeur n'avait aucune discrétion pour refuser le préavis annonçant la fin du congé avant terme, et ce, à la seule condition de donner un avis. L'arbitre affirme que ce seul argument du Syndicat est suffisant pour accueillir le grief. Cependant, il se prononce tout de même sur la discrimination en confirmant que le

refus de l'employeur était discriminatoire. L'arbitre donne également raison au Syndicat lorsque ce dernier prétendait que la leucémie, un cancer du sang, doit être considérée comme un handicap au sens de la Charte. Pour lui, l'interprétation libérale que les tribunaux doivent faire de la Charte inclut de telles pathologies dans la notion de handicap.

Finalement, le tribunal est d'avis que le refus de l'employeur n'était pas raisonnable et qu'il allait à l'encontre des exigences de la bonne foi. En l'espèce, le refus de l'employeur a pour effet de reporter sur la professionnelle le risque affectant le congé sans traitement dont elle pensait jouir sans ennui de santé.

L'arbitre conclut qu'en l'espèce, le refus de l'employeur se trouve à exploiter la situation à son avantage. En effet, il a constaté que l'employeur abusait de son pouvoir et profitait de la vulnérabilité de la salariée en lui proposant d'encaisser ses vacances. Le comportement de l'employeur a été qualifié d'opportuniste par l'arbitre. Celui-ci souligne qu'en matière d'assurance-salaire, l'employeur devrait considérer qu'il ne fait ni gain ni perte lorsqu'il paye à la professionnelle ce qui lui est dû.

Non-content de la décision de l'arbitre, la Commission scolaire a demandé à la Cour supérieure de réviser cette décision. Le juge de la Cour supérieure a refusé de modifier la décision et a confirmé la sentence arbitrale. Les parties sont donc retournées devant l'arbitre afin de faire trancher les dommages dus à la professionnelle. En plus des prestations d'assurance salaire auxquelles elle avait droit, l'arbitre a ordonné à la Commission scolaire de verser à la professionnelle la somme de 7 500\$ à titre de dommages moraux.

Il s'agit d'une décision importante pour l'ensemble des membres de la FPPE puisque l'arbitre rappelle qu'il appartient à la professionnelle de mettre un terme à son congé parental afin de bénéficier de l'assurance salaire. Ce régime, toutes les professionnelles et tous les professionnels y ont droit et il est donc abusif pour l'employeur de les empêcher d'en bénéficier, d'autant plus lors de circonstances aussi tragiques que lorsqu'une invalidité survient alors qu'on vient de donner naissance à un enfant. N'hésitez pas à contacter votre représentante ou représentant syndical si vous vous trouvez dans une situation où vous devez mettre un terme à votre congé parental.

¹Charte des droits et libertés de la personne, chapitre C-12, art. 16. (ci-après : Charte)

²COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE DU NORD et SYNDICAT DES PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS DE L'ÉDUCATION DE LAURENTIDES-LANAUDIÈRE (SPPELL), SAE 8616.

COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE DU NORD et SYNDICAT DES PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS DE L'ÉDUCATION DE LAURENTIDES-LANAUDIÈRE (SPPELL), Sentence 8851.



Suggestion de lecture

UN RÉCIT BOULEVERSANT SUR LES FEMMES
AUTOCHTONES ASSASSINÉES OU DISPARUES

Sœurs volées

Enquête
sur un
féminicide
au Canada

EMMANUELLE WALTER

Préface de Widia Larivière

« La vulnérabilité appelle la vulnérabilité. La mort est en embuscade. L'aide sociale inadéquate et l'apathie médiatique renforcent cette hyperfragilité. Les femmes autochtones sont surreprésentées dans cette cohorte livide et silencieuse. Fétus de paille, brindilles, flocons de neige, éphémères, invisibles. »

Depuis 1980, près de 1 200 Amérindiennes canadiennes ont été assassinées ou ont disparu dans une indifférence quasi totale. Proportionnellement, ce chiffre officiel et scandaleux équivalait à 55 000 femmes françaises ou 7 000 Québécoises.

Dans ce récit bouleversant écrit au terme d'une longue enquête, Emmanuelle Walter donne chair aux statistiques et raconte l'histoire de deux adolescentes, Maisy Odjick et Shannon Alexander. Originaires de l'ouest du Québec, elles sont portées disparues depuis septembre 2008. De témoignages en portraits, de coupures de presse en documents officiels, la journaliste découvre effarée ces vies fauchées. *Sœurs volées* apporte la preuve que le Canada est bel et bien le théâtre d'un féminicide.

Avec des textes de Widia Larivière, Laurie Odjick, Connie Greyeyes et Helen Knott.

Emmanuelle Walter est journaliste indépendante. Elle a travaillé pour Libération, Arrêt sur images, Le Nouvel Observateur, ARTE Radio et Terra eco. Elle vit à Montréal depuis plusieurs années.

ISBN : 978-2-89596-191-8

Parution en Amérique du Nord: 6 novembre 2014

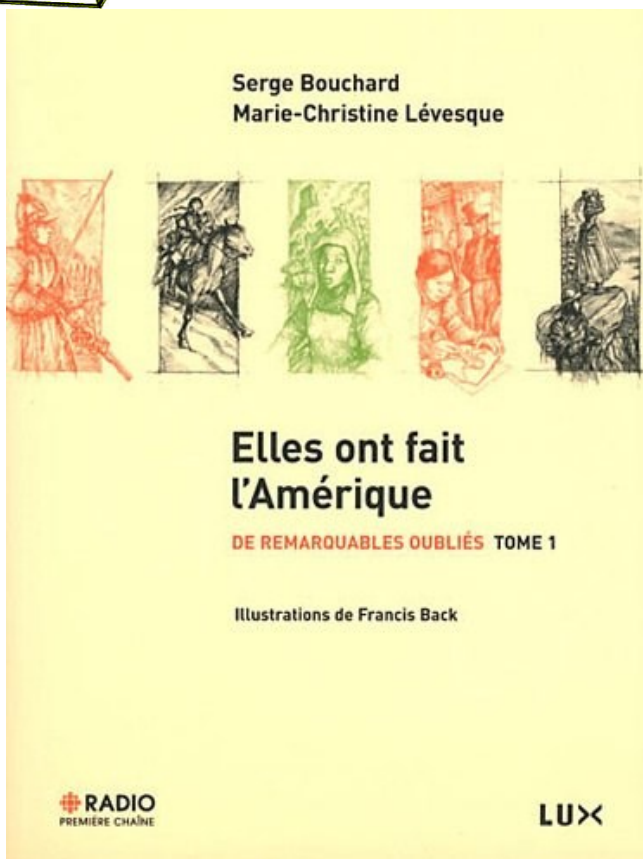
Lux Éditeur

[Le site du livre «Sœurs volées», d'Emmanuelle Walter ...](#)

MISSING
Maisy Odjick Shannon Alexander
ENFANT RETOUR QUÉBEC
1-514-843-4333
OR
MISSING CHILDREN SOCIETY
1-800-661-6160
www.findmaisyyandshannon.com



Suggestion de lecture



Les femmes sont absentes de l'histoire officielle de l'Amérique – ne le dit-on pas assez ? Les Amérindiennes certainement, mais aussi toutes les autres, sans distinction culturelle : Inuites, Canadiennes, Anglaises, Noires, Françaises et Métisses. Plusieurs d'entre elles sont des êtres d'exception dont le contact avec ce vaste continent a révélé l'intelligence et le caractère. Elles ont fait l'Amérique rétablir la mémoire de quinze de ces « remarquables oubliées », héroïnes aux exploits invisibles, résistantes, pionnières, aventurières, diplomates, scientifiques, exploratrices ou artistes...

Ce livre s'inspire du matériau et de la philosophie de la série radiophonique *De remarquables oubliés*, produite et diffusée par la Première Chaîne de Radio-Canada. La version littéraire donne une nouvelle vie à l'ambition des deux auteurs : regarder l'envers de l'histoire pour éclairer le visage des gens ordinaires, qui souvent en sont les véritables acteurs.

Serge Bouchard est anthropologue, passionné des cultures amérindiennes. Auteur, il a publié une quinzaine d'ouvrages, dont *L'homme descend de l'ourse* ; *Récits de Mathieu Mestokosho*, chasseur innu ; la série des *Lieux communs* (en collaboration avec Bernard Arcand); ainsi que *Confessions animales*, *Bestiaire I* et *II*. Il anime les émissions *De remarquables oubliés* et *Les chemins de travers* à la Première Chaîne de Radio-Canada. Marie-Christine Lévesque, après une carrière de conceptrice publicitaire, puis d'éditrice, s'est momentanément retirée des bruits du monde pour écrire sous les mélèzes.

ISBN : 978-2-89596-097-3

Parution en Amérique du Nord: 7 avril 2011

Lux Éditeur

La Fédération des professionnelles et professionnels (FPPE) a réuni pour vous des suggestions de lectures de bibliothécaires qui travaillent dans différentes commissions scolaires, autour du thème de la journée internationale des femmes. Il s'agit de romans ou de récits de personnages féminins inspirants d'ici et d'ailleurs, qui suscitent la réflexion sur le travail accompli par les femmes et celui qu'il reste encore à parcourir. Ces œuvres s'adressent à différents groupes d'âge.

http://www.lapasserellefppe.com/?page_id=960

Dernière heure

Prime des psychologues

La semaine dernière, nous avons appris que le MSSS a fait parvenir aux établissements du milieu de la santé et des services sociaux une circulaire les avisant que la prime accordée aux psychologues depuis le 29 janvier 2012 ne serait plus assumée par le ministère à compter du 1er avril prochain. Les psychologues du milieu de la santé ont d'ailleurs commencé à être avisés que cette prime cesserait de leur être versée à cette date.

Mercredi le 4 mars, Stéphane Moreau, avocat et porte-parole à la table de négociation et moi-même, avons une rencontre avec le Comité patronal de négociation des commissions scolaires francophones (CPNCF) afin de discuter de la situation en scolaire. Par l'entremise des syndicats, nous vous tiendrons au courant des résultats de cette rencontre.

Johanne Pomerleau,
Présidente FPPE